

Séance du 6 avril 2018

L'an deux mille dix-huit le six avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Francis HUNAUT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BERNEZAT Jean, CACHAU Jean-Guy, CAUHAPE Céline, CUYALA-PROVENCE Rémy, DOMENGINE Paul, DUBEDOUT Philippe, DUFOURCQ Hugues, HUNAUT Francis, LAVIE-HOURCADE Jeannine, LOUSTAU ARRAMON Bernadette, MERIOT Christophe et MEYMERIT Christine (à partir de la délibération n°2 incluse).

Absent(s) : Mmes ALGANS Elisabeth (procuration à M. DOMENGINE Paul), CUNY Christine (procuration à M. BERNEZAT Jean) et DUBOIS Catherine.

Secrétaire de séance : M. DUBEDOUT Philippe.

Vu le Maire pour convocation le 30 mars 2018 et affichage des délibérations le 9 avril 2018

La séance est ouverte à 18h38.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2018

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Délibération N°2018-04-06-01

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les bases d'imposition communiquées par la Direction Générale des Impôts pour l'exercice 2018.

La commission finance propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2017 pour les taxes foncières et d'augmenter le taux de la taxe d'habitation d'un point soit 14,70% au lieu de 13,70%.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE comme suit les taux d'imposition 2018.

Taxe	Taux 2017	Bases 2018	Taux 2018	Produit 2018
T H	13.70%	1 639 000	14.70%	240 933
F B	13.20%	952 000	13.20%	125 664
F N B	52.11%	43 100	52.11%	22 459
TOTAL				389 056

Arrivée de Mme MEYMERIT Christine.

BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération N°2018-04-06-02

Budget principal :

Section de fonctionnement :

⊗ Dépenses 1 142 968,10 € dont virement à section invest. : 132 884,93 €
⊗ Recettes..... 1 142 968,10 € dont excédent reporté 2017 : 66 239,10 €

Section d'investissement :

⊗ Dépenses 1 138 961,67 € dont déficit reporté 2017 : 604 191,67 €
⊗ Recettes..... 1 138 961,67 € dont affectation du résultat : 604 191,67 €
Virement de section fonct. : 132 884,93 €

Budget annexe Cimetière :

Section d'exploitation :

⊗ Dépenses 1 952,46 €
⊗ Recettes..... 1 952,46 € dont excédent reporté 2017 : 327,46 €

Section d'investissement :

⊗ Dépenses 1 576,00 €
⊗ Recettes 1 576,00 €

Budget annexe Panneaux photovoltaïques :

Section d'exploitation :

⊗ Dépenses 2 664,00 €
⊗ Recettes 2 664,00 €

Section d'investissement :

⊗ Dépenses 13 000,00 €
⊗ Recettes 13 000,00 € dont excédent reporté 2017 : 10 336,00 €

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif principal de la commune et les budgets annexes cimetière et panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés par le Maire.

**VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX DU CHEMIN LABORDE
CHOIX DE LA PROCEDURE**

Délibération N°2018-04-06-03

Monsieur le Maire projette aux membres du Conseil Municipal des photos de l'environnement des terrains communaux du chemin Laborde.

Il rappelle le fonctionnement de la PVR, de la taxe d'aménagement et fait l'historique de la mise en vente de ces terrains.

Il rappelle que lors de la séance du 30 mars 2018, 2 possibilités ont été envisagées :

- Une expertise par un expert agréé portant sur le seul prix de vente, la PVR restant fixée par la délibération du 30 janvier 2012, suivie d'une vente gré à gré ;
- Une procédure de soumission cachetée sur la base d'un règlement à établir.

Monsieur le Maire indique que, suite à une consultation préalable des conseillers, pour l'instant aucune unanimité ne se dégage. Il présente un projet de règlement de soumission qu'il a établi et propose à M. BERNEZAT, favorable à l'expertise suivie d'une vente gré à gré, d'argumenter en faveur de cette méthode.

M. BERNEZAT rappelle que la commune dispose d'une proposition faite par une société immobilière. Il craint de perdre cette proposition. M. CUYALA-PROVENCE indique que rien n'empêche cette société de faire la même offre dans le cadre de la procédure de soumission cachetée.

Après discussion, Monsieur le Maire propose au Conseil d'étudier et d'amender éventuellement la proposition de règlement pour la soumission cachetée et de délibérer définitivement sur le choix de la procédure lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur MERIOT demande s'il est nécessaire de reporter cette décision puisqu'une majorité semble se dessiner en faveur de la soumission, le risque étant que l'actuel candidat ne postule pas si on perd trop de temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le report de cette délibération pour sa prochaine réunion, à fixer fin avril ou début mai.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h42.